



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

Référence
10_2024

Objet de la délibération
BP Eau & Assainissement 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12

Date de la convocation
12/02/2024

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 05/03/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 5 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, MM : CANARD Stéphane à M. RABIN Patrice, GAVAZZI Romain à M. ANTOINE Jérôme

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **BP Eau & Assainissement 2024**

M. le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal les lignes budgétaires du Budget Primitif 2024 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du Service de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 225 866.29 €
- Section d'investissement : 250 319.31 €

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire et donne tout pouvoir au Maire d'exécuter le Budget Primitif 2024 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/03/2024
Le Maire
François DENEUX